

**Avis de dissolution**

**E.A.R.L. BOISSONNET CLOT**

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Au capital de 127 650,00 euros Siège social : 78 Quai du Rhône – 38550 SABLONS RCS Vienne 383 724 796  
ASSP du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société E.A.R.L. BOISSONNET CLOT à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Mme Cécile BOISSONNET épouse CLOT dmt 5 chemin de Libesse – 38550 SABLONS a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est 78 Quai du Rhône – 38550 SABLONS, au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au Rcs de Vienne.

**Avis de clôture de liquidation**

L'ATELIER DES GASTRONAMIS, EURL au capital de 2 000,00 euros, Siège social : 62 CRS DE LA LIBERATION 38100 GRENOBLE. 789 415 809 RCS GRENOBLE.  
Au terme d'une délibération de l'AG en date du 16/02/22 l'associé unique a approuvé, les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme MESTRE SOTO Belarmina demeurant 380 ch. des vernes 38220 Montchaboud pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 16/02/2022. Mention en sera faite au RCS de Grenoble.

**Avis d'assemblée générale**

GROUPEMENT de DEFENSE SANITAIRE du CHEPTTEL de l'ISERE  
L'Assemblée Générale Cantonale du Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de Morestel le :

**Jeudi 10 mars 2022 à 9h30**

Au Foyer Communal de Sermérieu 60 Rue de la Mairie 38510 SERMERIEU  
ORDRE DU JOUR :  
- Présentation des comptes et bilan des actions du GDS Cantonal.  
- Point sanitaire :  
. LSA,  
. Prophylaxie,  
. Besnoitiose.  
- Echange sur l'utilité de l'achat d'un couloir de contention sur le Canton.  
- Questions diverses  
Afin de partager un moment convivial, un buffet froid sera offert à la fin de la réunion.  
**Le président du Canton de MORESTEL M. Thierry REYNIER**

**Avis de changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Me GHENNOUCHI Notaire à MEYLAN, 23, Av du Granier, CR-PCEN 38205, le 7 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : M. Said KALMANI, et Mme Ouafae JAHHEL, demeurant ensemble à SAINT-ISMIER (38330) 971 chemin du Rosat, nés savoir M. à LA TRONCHE (38700) le 26 mars 1987, et Mme à OUIDA (MAROC) le 29 avril 1994. Mariés à la mairie de GRENOBLE (38000) le 7 juillet 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Suivant acte reçu par Me PORCELLA, Notaire à EYBENS (38320), le 17/02/22, M François Gilles GOY, Dirigeant de société, et Mme Christèle GANDET, Auxiliaire de puériculture, son épouse, demeurant ensemble à CLAIIX (38640) 13 chemin de la Garetière, M est né à VOVES (28150) le 11 mai 1962, Mme est née à CHAMBERY (73000) le 6 décembre 1963. Mariés à la mairie de LES MARCHES (73800) le 10 février 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une clause de préciput en faveur du survivant des époux.  
Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandées avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me PORCELLA, notaire à EYBENS (38320), 9 place de Gève.

**Pour insertion  
Le notaire.**

**Avis SAFER**



**SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Appel à candidatures**

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :  
**AP 38 22 0007 01** : superficie totale : 52 a 64 ca dont 25 a 81 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHANAS ( 52 a 64 ca ) - 'L arria' : F- 516[111]- 520[113]- 525[114]. Zonage : CHANAS : N . Libre  
**AS 38 22 0019 01** : superficie totale : 8 a 20 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : CHABONS ( 8 a 20 ca ) - 'Des blaches' : AT- 743 - 'Les blaches' : AT- 742. Zonage : CHABONS : A - N. Libre  
**AS 38 22 0038 01** : superficie totale : 2 ha 02 a 47 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 2 ha 02 a 47 ca ) - 'La vie de sillans' : AN- 67- 68. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0031 01** : superficie totale : 34 a 34 ca dont 34 a 34 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 34 a 34 ca ) - 'La breche' : AN- 8. Zonage : BEVENAIS : A. Libre  
**AS 38 22 0032 01** : superficie totale : 91 a 89 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 91 a 89 ca ) - 'La barbiere' : AN- 103 - 'La breche' : AN- 4. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0033 01** : superficie totale : 4 ha 12 a 09 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 4 ha 12 a 09 ca ) - 'La vie de sillans' : AN- 70- 80- 82. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0034 01** : superficie totale : 2 ha 28 a 52 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 2 ha 28 a 52 ca ) - 'La barbiere' : AN- 105 - 'La breche' : AN- 12- 13- 22. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0035 01** : superficie totale : 3 ha 34 a 26 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 3 ha 34 a 26 ca ) - 'La barbiere' : AN- 88 - 'La breche' : AN- 2- 20- 53. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0036 01** : superficie totale : 47 a 12 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 47 a 12 ca ) - 'La breche' : AN- 33. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0037 01** : superficie totale : 59 a 00 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 59 a 00 ca ) - 'La barbiere' : AN- 104. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0030 01** : superficie totale : 1 ha 03 a 66 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 1 ha 03 a 66 ca ) - 'La breche' : AN- 30. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0039 01** : superficie totale : 1 ha 39 a 02 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BEVENAIS ( 1 ha 39 a 02 ca ) - 'La breche' : AN- 24- 26. Zonage : BEVENAIS : A. Loué par bail rural sur toute la surface  
**AS 38 22 0040 01** : superficie totale : 2 ha 99 a 01 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : BRIE-ET-ANGONNES ( 2 ha 99 a 01 ca ) - 'Des trouillons' : AK- 166[148] (J)- 166[148] (K). Zonage : BRIE-ET-ANGONNES : A. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDI-DATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **19/03/2022** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer [www.safer-aura.fr](http://www.safer-aura.fr), soit par mail à [direction38@safer-aura.fr](mailto:direction38@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04 38 49 91 30 Mail : [direction38@safer-aura.fr](mailto:direction38@safer-aura.fr).

**Agenda Réunions pro**

**7 mars Jour Fruit à Barraux**

La 3<sup>e</sup> édition de cet événement, qui vise à valoriser les vins de Savoie, du Bugéy et de l'Isère, se déroule à Fort Barraux. Le but « faire venir les professionnels dans les vignes » ou du moins au plus près des vignerons sélectionnés par Olivier Chéreau, l'organisateur, pour leur passion, toutes générations confondues. Car les vins locaux font encore défaut sur les tables de la région, en dépit de leur grande qualité. Et le jour fruit, en biodynamie, c'est celui où les vins sont les plus appropriés à la dégustation, les plus ouverts.

44 vignerons seront présents et les Isérois seront particulièrement mis en avant lors de ce salon réservé aux professionnels, cavistes, restaurateurs et métiers de bouche.  
**De 7h à 19h. Entrée gratuite, sur réservation.**  
**Contact : <https://olivierchereau.com/>**

**8 mars Le Sud Grésivaudan ne veut plus de grêle**

Une réunion d'échanges et de perspectives est organisée à Chatte, à la Maison de la noix à partir de 14 heures à l'initiative de l'association de défense contre les risques climatiques à Poliéans et ses environs. Les promoteurs de cette démarche veulent recruter des tireurs volontaires pouvant entrer dans une action anti-grêle avec des fusées para-grêle. Cela implique des astreintes en cas de risque d'orage. Tous les agriculteurs peuvent être intéressés quel que soit leur atelier de production. La lutte anti-grêle protège autant les cultures que les bâtiments.

**Portes ouvertes à Cornillon**

Une visite d'exploitation en bovin viande en agriculture biologique est organisée par la chambre d'agriculture de 13h30 à 16h30 à l'EARL de l'orme de Lilian Baup, hameau de villard Julien à Cornillon en Trièves.

**Contact : Sarah Dupire, 06 89 95 35 28**

**Oxyane, l'essentiel**

La coopérative Oxyane organise une réunion institutionnelle sur

les réalisations et les enjeux qui la concernent, à partir de 14 heures à l'espace Odysée de Pusignan (Rhône).

**11 mars Les JA en assemblée générale**

Les Jeunes agriculteurs de l'Isère (JA 38) organise leur assemblée générale électorale à Saint-Jean-de-Bournay à partir de 10 heures (huis clos) et de 11h30 pour l'assemblée plénière ouverte au public. Thème de cette partie : la PAC 2023.  
A la salle des ifs, 13 rue Hector Berlioz à Saint-Jean-de-Bournay.

**Contact et information : 06 67 29 58 13**

**18 mars Congrès FDSEA de l'Isère**

A Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, salle de spectacle, derrière la mairie; à partir de 9h30  
Thème : contractualisation et la loi Egalim 2  
**Contact et information : 04 76 20 68 09**

**Loisirs 5 mars**

**La forêt du sud isérois en AG**

L'association forestière Triève-Beaumont-Matheysine (AFTBM) tiendra son assemblée générale à 9h30 à Saint-Martin-de-Clelles. Au menu des débats, un sujet d'actualité qui tracasse les propriétaires forestiers : les vols de bois à grande échelle dans les parcelles.

**6 mars Miel et noix pour prendre soin de soi**

Les premiers dimanches de chaque mois, le Grand Séchoir à Vinay, donne rendez-vous à 15h30 pour une visite guidée flash suivie de son bon plan « de saison ».  
Visite 30 min. / Bon plan 30 min. / Plein tarif 5,50 € / Réduit 4,50 € / - 10 ans 1 €.  
Sur réservation au 04.76.36.36.10. Un passe vaccinal est à présenter obligatoirement à l'entrée du Grand Séchoir pour les plus de 16 ans (passe sanitaire pour les 12-15 ans).

**7 mars Question de santé**

Nos données de santé nous appartiennent-elles ? A la Casemate, à Grenoble, à 18h30.

**8 et 10 mars Bon déneigement !**

le Département organise deux réunions pour présenter les prestations de déneigement qui pourraient être confiées à des agriculteurs ou des forestiers. Elles auront lieu à partir de 18h :

- **le mardi 8 mars** à la maison du Département de la Mure, salle Tourmalines.
- **le jeudi 10 mars** à la maison du Département de St-Marcellin, salle Mayette-Franquette.

**10 mars Les échanges, ça vous change**

Agriculteurs français et développement international (Afdi Aura) organise une première réunion pour la constitution d'un futur groupe Isère dans les locaux du Cerfrance à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (dans le bâtiment de l'antenne de la chambre d'agriculture). Cette réunion est à destination de toute personne intéressée par la coopération internationale, notamment avec les pays d'Afrique. Des discussions auront lieu autour d'un potentiel pays d'échanges.

**Contact : [afdiura@afdiura.fr](mailto:afdiura@afdiura.fr)**

**Abonnez-vous à Terre Dauphinoise**  
Abonnement papier + web  
ATD/2203-3497

Chaque jeudi directement chez vous (52 n°)  
Un accès illimité au site [www.terredauphinoise.fr](http://www.terredauphinoise.fr) (ordinateur, mobile et tablette)  
Plusieurs n° thématiques de Terroirs AURA

**Je règle mon abonnement par :**

Chèque joint de 124 € à l'ordre de Terre Dauphinoise

Carte Bancaire sur [www.terredauphinoise.fr](http://www.terredauphinoise.fr) au 04.38.49.91.74

**BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à : Terre Dauphinoise**  
40 avenue Marcellin Berthelot CS 92608 – 38036 Grenoble cedex 2

Nom \* : .....  
Prénom \* : .....  
Société/GAEC/EARL \* : .....  
Adresse \* : .....  
Code postal \* : ..... Ville \* : .....  
E-mail : ..... Tél. : .....

Offre valable jusqu'au 31.12.2021

Les informations consenties dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'annonce, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 30 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.